

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du lundi 29 juin 2026

N° VA_DEL2026_176

Objet : Création de nouveaux marchés de plein air (MPA) sur la Ville

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Sylvain ESTAGER, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Françoise MARTIN, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Arnaud ROUSSEAU, Nelly BOYAVAL, ayant donné pouvoir à Christine JANICKI, Pierre CRESPI, ayant donné pouvoir à Lionel BAPTISTE, Christian VANDEVELDE, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Didier MARQUES, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Stéphanie LEBLANC, ayant donné pouvoir à François MERESSE, Alexandre FAUQUETTE, ayant donné pouvoir à Yohan TISON, Lisa LASSELIN, ayant donné pouvoir à Carine CAPONE, Innocent ZONGO, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Meriem DAHMANI, ayant donné pouvoir à Antoine MARSZALEK, Jeanne MINGANT, ayant donné pouvoir à Pauline SEGARD.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2224-18 ;

Vu l'avis du Syndicat des Commerçants de France du Département du Nord en date du 27 mai 2026 ;

Vu l'avis de la Commission consultative des marchés de plein air en date du 11 juin 2026 ;

Considérant que les marchés de plein air participent au développement d'une économie locale durable, favorisent le lien social et contribuent à l'animation des quartiers ;

Considérant la volonté de la Ville de soutenir le commerce de proximité et de renforcer l'offre alimentaire accessible aux habitants ;

Considérant l'intérêt de structurer et de pérenniser l'activité des commerçants non sédentaires ;

La Ville souhaite créer deux marchés hebdomadaires alimentaires :

- à Annappes sur une partie du parking central de Place de la République, le vendredi de 8h à 13h ;
- à la Cousinerie sur le parking de l'allée du Cercle, le jeudi de 8h à 13h.

Ces marchés s'ajoutent aux marchés existants.

La Ville souhaite également permettre l'organisation de marchés éphémères de producteurs et artisans alimentaires sur l'ensemble du territoire communal, à des dates et horaires fixés par le Maire.

Les modalités d'occupation du domaine public, d'attribution des emplacements et de fonctionnement des marchés seront précisées par arrêté municipal.

Après avis de la Commission n°1 Finances, économie, ressources humaines, moyens généraux, emploi, commerce, achats du lundi 8 juin 2026, Il est proposé aux membres du conseil :

- de créer deux marchés de plein air hebdomadaires alimentaires selon les modalités exposées ci-dessus ;
- d'autoriser l'organisation de marchés éphémères alimentaires sur le territoire communal ;
- de charger le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Politique publique (domaine-action-activité) : 05.0.0 Développement éco. - Moyens Généraux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Garance GUILLERET-GIVERS

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvain ESTAGER

Extrait de la présente délibération a été affiché le jeudi 2 juillet 2026 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900093-20260629-225746-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 2 juillet 2026